

Syndicat Intercommunal**MARE et LIBRON**

Arrondissement de BÉZIERS

Département de L'HÉRAULT

- Élus en exercice : 32
- Élus présents : 25
- Élus représentés : 04
- Nombre de votants : 29
- Votes POUR : 29
- Votes CONTRE : 0
- Abstention : 0
- Convocation : 04/03/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL****Séance du 11/03/2024**

Délibération N°D240311-03

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 mars, à 09 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni à la salle de Coste Rouge à Magalas, sous la présidence Monsieur Jean-Luc FALIP.

Étaient présents : MARCHI J-C., BOSCH A., SAUR S., ALLIES M., ALLIES J-P, CHABBERT J, BOUCHE P., GALTIER D., COMBES M., CROS R., VIGEANT P., ROMERO J., BOULOUIS S., BIES C., SIMO-CAZENAVE J.P, BORDES R., SALLES M., FABRE D. SAUTEREL A.L., SAUTEREL S., LERMET S., MATHIEU H., BOLTZ J-C, SAUVY P., FALIP J-L.

Excusés : COSTE C., ROQUE T. (a donné procuration à CHABBERT J.), HERNANDEZ J. (a donné procuration à COMBES M.), ARIBAUD E. (a donné procuration à BIES C.), MADALLE J., DEROTHE M. (a donné procuration à MATHIEU H.), GACHES M.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

Objet : Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2024 du budget EAU.

Le Président informe les membres du Comité syndical qu'ils sont invités à tenir un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des orientations budgétaires du prochain budget primitif (par renvoi de l'article L 5711-1 à l'article L 5211-36 du CGCT pour les syndicats mixtes fermés).

Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit être présenté à l'organe délibérant dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Il a pour but de présenter la collectivité, de débattre sur les grandes orientations qui vont préfigurer les priorités du budget primitif, d'informer les élus sur la situation financière de la collectivité, notamment la dette, et sur les perspectives budgétaires, de présenter les actions mises en œuvre.

Ce rapport donne lieu à un débat. Il sera pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante (conformément aux articles L 2312-1 et L 3312- 1 du CGCT), qui fera l'objet d'un vote. Le rapport sera transmis au représentant de l'Etat en sus de la délibération.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité syndical prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

Pour extrait conforme,

**Le Président,
Jean-Luc FALIP**

Fait et délibéré à Saint Gervais sur Mare, les jours, mois et an susdits.
Ont signés au registre tous les membres présents.

Le Président :

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exact de cet acte,
-Informe qu'en vertu du décret n°83.1025 du 29/11/1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9 du 03/12/1983) modifiant le décret 65.25 du 11/01/1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art.1-A16), la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le



ID : 034-200068617-20240318-D240311_03-DE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL MARE ET LIBRON

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2024

SERVICE EAU POTABLE

Mars 2024

CONTEXTE

Le Comité syndical est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des orientations budgétaires du prochain budget primitif (par renvoi de l'article L 5711-1 à l'article L 5211-36 du CGCT pour les syndicats mixtes fermés).

Un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, doit être présenté à l'organe délibérant dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Il a pour but :

- de présenter la collectivité,
- de débattre sur les grandes orientations qui vont préfigurer les priorités du budget primitif,
- d'informer les élus sur la situation financière de la collectivité, notamment la dette, et sur les perspectives budgétaires,
- de présenter les actions mises en œuvre.

Il sera pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante (conformément aux articles L 2312-1 et L 3312-1 du CGCT), qui fera l'objet d'un vote.

Le rapport sera transmis au représentant de l'Etat en sus de la délibération.

LE SYNDICAT : SERVICE EAU POTABLE

Le Syndicat Intercommunal Mare et Libron est un syndicat mixte fermé, au sens de l'article L 5711-1 du CGCT (arrêté Préfectoral du 30 janvier 2018) composé :

- de la Communauté de Communes Les Avant-Monts par représentation-substitution pour les communes de Autignac, Cabrerolles, Caussiniojols, Faugères, Laurens, Magalas, Roquessels, Saint-Nazaire de Ladarez,
- des communes de Castanet-le-Haut, Graissessac, La Tour sur Orb, Le Pradal, Rosis, Saint-Etienne d'Estrechoux, Saint-Geniès de Varensal, Saint-Gervais sur Mare.

Il exerce sa compétence dans le domaine du prélèvement, traitement, adduction et distribution d'eau potable de seize communes. Il assure lui-même la gestion de tous ces services pour huit communes du Syndicat et le suivi d'une délégation de service public (DSP) sur les huit autres communes.

Ce Syndicat est issu d'une fusion entre le Syndicat d'adduction d'eau de la Vallée de la Mare et le Syndicat de la Rive Gauche de l'Orb (arrêté préfectoral du 21 novembre 2016).

Le siège social du Syndicat est situé à Saint Gervais sur Mare. L'effectif du personnel est constitué de 13 agents en 2023 (dont deux agents techniques en attente d'admission à la retraite pour invalidité et un agent technique à temps non complet, 1/35^{ème}, pour l'entretien des locaux du siège).

- Communes gérées en régie :
 - CASTANET LE HAUT
 - GRAISSESSAC
 - LA TOUR SUR ORB
 - LE PRADAL
 - ROSIS
 - SAINT ETIENNE D'ESTRECHOUX

- SAINT GENIES DE VARENSAL
- SAINT GERVAIS SUR MARE

- Communes gérées en délégation de service public (un contrat de délégation de service public, relatif à la gestion du service public d'alimentation en eau potable pour une durée de 6 ans, du 01/01/2023 au 31/12/2028 a été signé avec la société SAUR).

- AUTIGNAC
- CABREROLLES
- CAUSSINIOJOULS
- FAUGERES
- LAURENS
- MAGALAS
- ROQUESSELS
- SAINT-NAZAIRE DE LADAREZ

Etat des eaux souterraines

Dans l'Hérault, 95% de l'eau potable provient des eaux souterraines. Depuis 2003, le Département a mis en place progressivement des réseaux de suivi des eaux souterraines en qualité et en quantité.

Le réseau piézométrique (mesure du niveau des nappes) dispose de données depuis 20 ans sur une dizaine de points historiques.

En 2023, le réseau est composé de 77 points répartis sur tout le territoire et assez représentatifs de la situation générale. Le département édite tous les mois une carte d'état des ressources en eaux souterraines. Cette carte est transmise à la DDTM et sert d'indicateurs sur la situation hydrogéologique. En période de sécheresse, la carte est éditée spécialement tous les 15 jours, et transmise au comité avec un commentaire sur la situation et sur les singularités.

Un hydrogéologue du service est toujours présent au comité pour apporter des précisions et contribuer aux échanges, c'est toute l'économie de l'eau – fuites, réutilisation, stockage – qui pourrait devoir être revue.

En mars 2022, les fortes pluies ont généré une recharge très efficace – 87% des stations deviennent normales à excédentaires.

Depuis cet épisode, une telle situation ne s'est pas reproduite et les eaux souterraines ont vécu sur cette réserve, complétée par quelques pluies ponctuelles atténuant les baisses de niveaux.

L'année 2023 s'est poursuivie dans cette dynamique de décroissance jusqu'à atteindre 70% des stations basses à déficitaires. De nombreux aquifères ont franchi les minimas historiques durant l'été (20% des stations départementales) et poursuivent leur record jusqu'à maintenant, certains atteignant leur limite de production.

L'état des nappes d'eaux souterraines, au 1^{er} décembre 2023, montre que le département de l'Hérault est coupé en 2 zones, et ce depuis septembre :

- A l'Est : la situation est moyenne à basse. Ce secteur a bénéficié des pluies d'automne mais leurs effets s'estompent déjà. Des stations passent sous leur niveau historique du mois de décembre.
- A l'Ouest : la situation est basse à déficitaire depuis le début de l'été. La sécheresse se poursuit jusqu'à maintenant en l'absence de pluie.

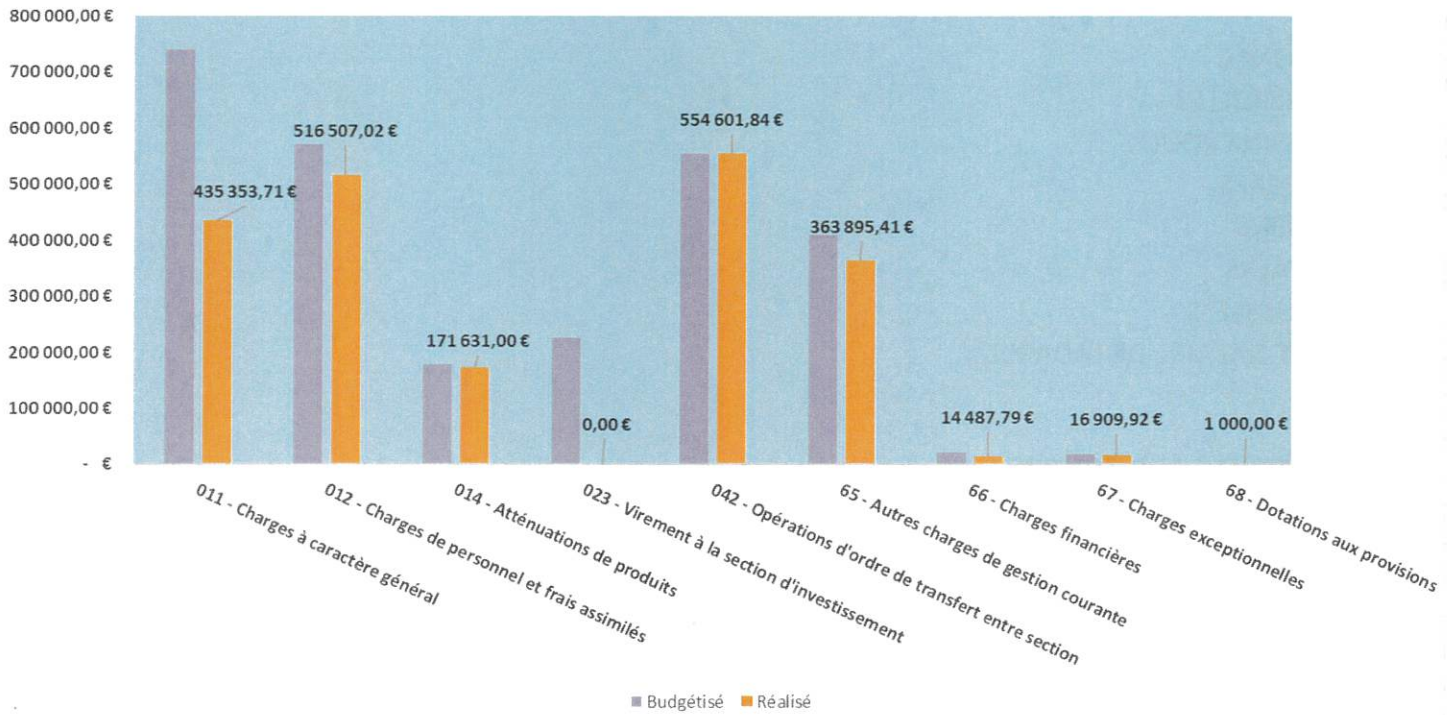
La situation actuelle générale dans l'Hérault est basse et se dégrade avec l'absence de recharge automnale qui se cumule avec un déficit pluriannuel.



FINANCES - RETROSPECTIVE 2023

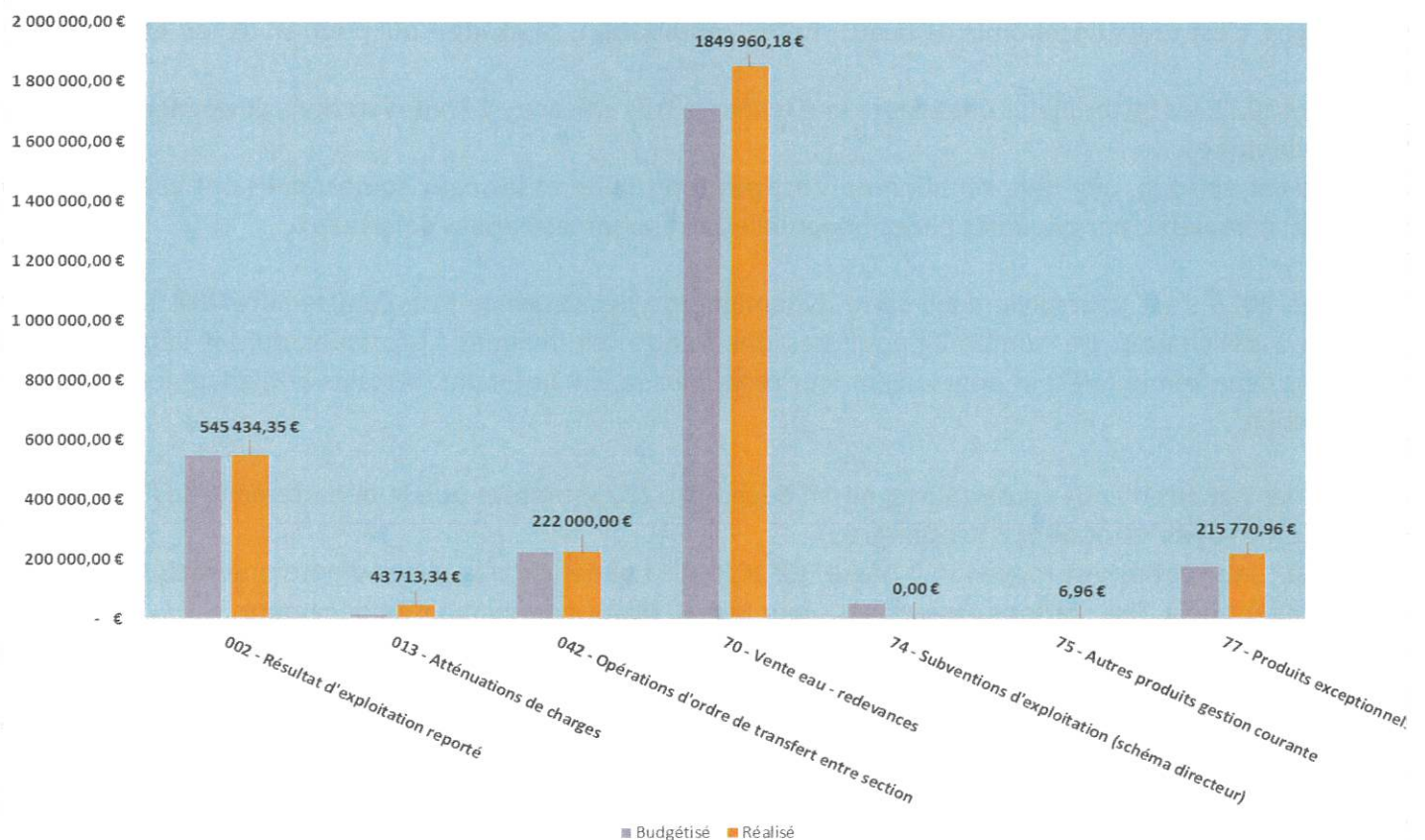
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES FONCTIONNEMENT : 2 074 386,69 €

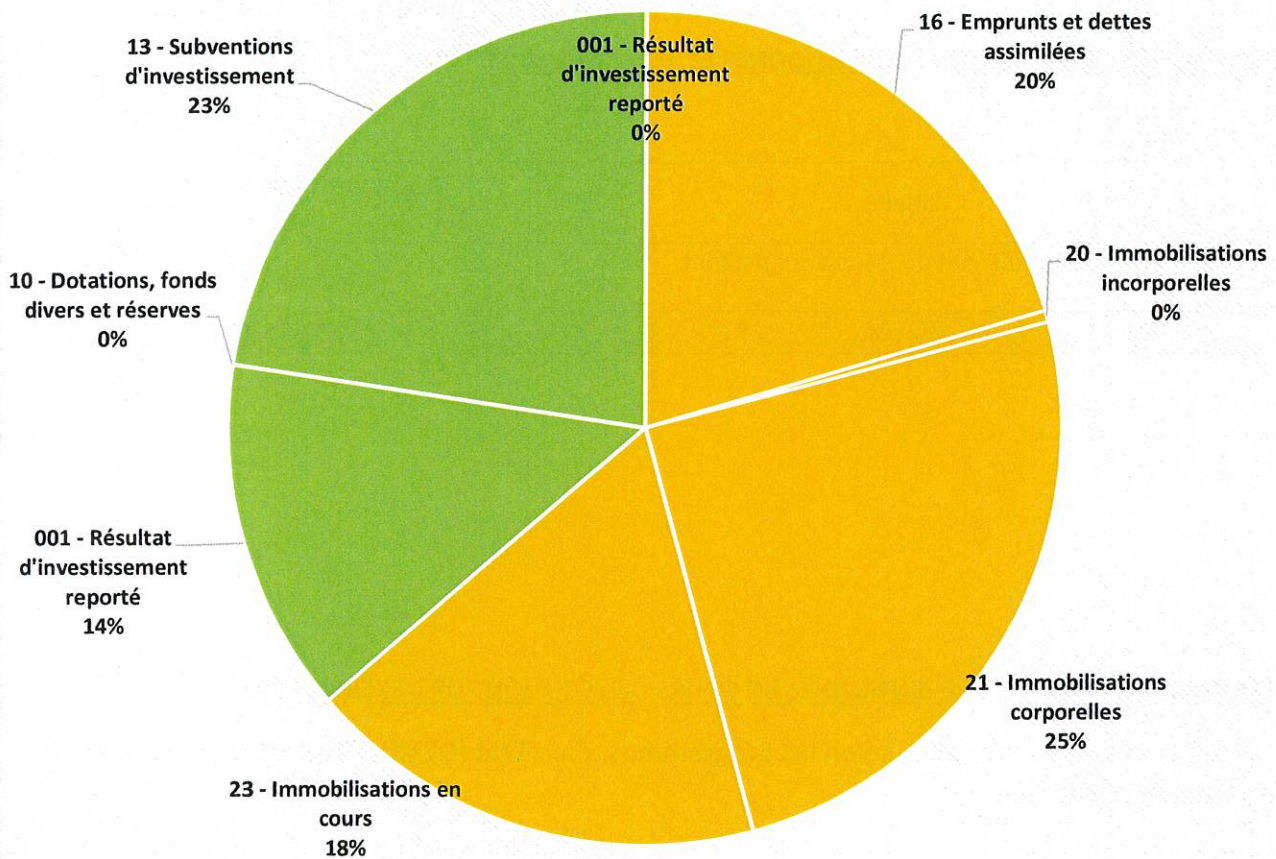


RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES FONCTIONNEMENT : 2 876 885,79 €



INVESTISSEMENTS 2023 - DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES



Opérations	DEPENSES		RECETTES						Total subventions perçues en 2023
	Budget 2023	réalisé	Subvention Département		Subvention Agence Eau		Subvention Etat		
			Budget 2023	réalisé	Budget 2023	réalisé	Budget 2023	réalisé	
Solde MOE Equipement forage 2019 Lacan	1 200,00 €	1 165,55 €							
Secto phase 2 secteur Mare	167 632,00 €	132 924,93 €	38 720,00 €	28 680,00 €	40 302,00 €	20 151,00 €			48 831,00 €
Adduction hameau La Borie Nouvelle Cabrerolles	415 319,00 €	186 740,90 €	130 500,00 €	61 336,00 €	130 500,00 €	65 250,00 €	87 000,00 €	40 891,10 €	167 477,10 €
Achat terrains (Laurens)	3 000,00 €	769,56 €							
Matériel, outillage, extincteurs, sécurisation des sites	20 000,00 €	2 577,17 €							
Remorque	5 000,00 €	4 000,00 €							
Matériel informatique	3 000,00 €	2 913,25 €							
Renouvellement parc compteurs	9 000,00 €	11 710,00 €							
Logiciel compteur auto relève	0,00 €	4 335,00 €							
Etude équipement forage sécurisation Lacan	19 900,00 €	6 939,40 €							
Renouvellement cana 400 hameau Vérenoux St-Etienne	25 000,00 €	4 490,95 €							
Etude réseau rue Gambetta Graissessac	20 000,00 €	0,00 €							
Mobilier bureaux	5 000,00 €	0,00 €							
Renouvellement réseau rue du porche à Castanet le Haut	30 000,00 €	23 686,10 €							
Renouvellement feeder château Grézan à Magalas Tr1	250 000,00 €	12 038,40 €	75 000,00 €				125 000,00 €	0,00 €	
Construction réservoir Laurens	250 000,00 €	13 400,00 €	75 000,00 €		125 000,00 €			0,00 €	
Renouvellement réseau Le Rufas La Tour sur Orb	220 000,00 €	6 054,44 €	66 000,00 €		110 000,00 €			0,00 €	
Renouvellement réseau pont de Béziers à Hérépian	56 100,00 €	0,00 €	16 800,00 €		28 005,00 €			0,00 €	
Extension et aménagement locaux siège St Gervais	190 000,00 €	0,00 €	18 790,00 €				131 530,00 €	0,00 €	
TOTAL	1 690 151,00 €	413 745,65 €	420 810,00 €	90 016,00 €	433 808,00 €	85 401,00 €	343 530,00 €	40 891,10 €	216 308,10 €

PROGRAMMES DE TRAVAUX NON SUBVENTIONNÉS ET TERMINÉS EN 2023

Libellé	Montant total financé par le syndicat
Renouvellement réseau AEP rue du Porche à Castanet	23 686.10 €
TOTAL	23 686.10 €

PROGRAMMES DE TRAVAUX SUBVENTIONNÉS EN COURS D'EXECUTION SUR L'EXERCICE 2023

Les travaux ci-dessous sont aidés, selon les programmes, par l'Etat (DETR), l'Agence de l'eau RMC et le Département de l'Hérault.

Libellé	Montant engagé au 31/12/2023	Subvention accordée	% de subvention accordée	Subvention encaissée au 31/12/2023	% encaissé
Secto phase 2 secteur Mare	175 292.26 €	129 004.00 €	68 %	98 813.00 €	76.6 %
Adduction AEP hameau La Borie Nouvelle à Cabrerolles	205 303.50 €	348 000.00 €	80 %	167 477.10 €	48 %

SECTION FONCTIONNEMENT

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes	+ 2 331 451.44 €	Recettes	+ 770 909.94 €
Dépenses	- 2 074 386.69 €	Dépenses	- 832 025.31 €
Résultat exercice	+ 257 064.75 €		- 61 115.37 €
Excédent reporté	+ 545 434.35 €	Excédent reporté	+ 131 651.55 €
<hr/>			
TOTAL	+ 802 499.10 €		+ 70 536.18 €

EXCEDENT DE CLOTURE  **+ 873 035.28 €**

Restes à réaliser :

Recettes investissement : + 586 713.00 €

Dépenses investissement : - 799 300.00 €

Solde : - 212 587.00 €

EXCEDENT DEDUCTION FAITE DES RESTES A REALISER : + 660 448.28 €

FINANCES – PROSPECTIVE 2024

TARIFICATION DE L'EAU POUR 2024

REGIE

Année	2022	2023	2024
m ³	1,38	1,38	1,62
Abonnement	68	68	68
Redevance prélèvement	0,0466	0,06831	0,06831
Redevance pollution	0,28	0,28	0,29
TVA 5,5%	5,50%	5,50%	5,50%
Total TTC pour 120m³	287,80 €	290,54 €	322,19 €
Augmentation facture 120 m3 TTC		2,75 €	31,65 €
Régie m ³ TTC pour une conso de 120 ³	2,40 €	2,42 €	2,68 €

DSP

Année	2022	2023	2024	
m ³ SAUR	1,0121 €	0,890 €	0,9386 €	1,83 €
m ³ SIML	0,6784 €	0,780 €	0,89 €	
Abonnement SAUR	48,45 €	49,00 €	51,67 €	62,67 €
Abonnement SIML	9,15 €	11,00 €	11,00 €	
Redevance prélèvement	0,08 €	0,08 €	0,08 €	
Redevance pollution	0,28 €	0,28 €	0,29 €	
TVA 5,5%	5,50%	5,50%	5,50%	
Total pour 120m³	320,36 €	320,30 €	344,46 €	
Augmentation facture 120 m3 TTC		- 0,06 €	24,16 €	
DSP m ³ TTC pour une conso de 120 ³	2,67 €	2,67 €	2,87 €	

ENCOURS DE LA DETTE

Descriptif	Dette en capital au 1er janvier 2024	Annuités 2024/2033										
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	
SRGO - travaux	56 338,96 €	29 956,30	29 956,30									
SRGO - travaux	6 859,77 €	3 389,12	3 207,72	773,10								
Usine Pétafy	363 983,00 €	30 222,68	30 222,68	30 222,68	30 222,68	30 222,68	30 222,68	30 222,68	30 222,68	30 222,68	30 222,68	fin 25/09/2037
Emprunt SIML Forage Lacan	406 828,88 €	27 265,16	27 265,16	27 265,16	27 265,16	27 265,16	27 265,16	27 265,16	27 265,16	27 265,16	27 265,16	fin 05/12/2039
total emprunts	834 010,61 €	90 833,26 €	90 651,86 €	58 260,94 €	57 487,84 €	57 487,84 €	57 487,84 €	57 487,84 €	57 487,84 €	57 487,84 €	57 487,84 €	
*Avance remboursable usine Fontcaude	1 312 092,86 €	119 281,17 €	119 281,17 €	119 281,17 €	119 281,17 €	119 281,17 €	119 281,17 €	119 281,17 €	119 281,17 €	119 281,17 €	119 281,17 €	fin 2034
TOTAL GÉNÉRAL	2 146 103,47 €	210 114,43 €	209 933,03 €	177 542,11 €	176 769,01 €	176 769,01 €	176 769,01 €	176 769,01 €	176 769,01 €	176 769,01 €	176 769,01 €	

* En 2018, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a accordé une avance remboursable au syndicat, d'un montant de 1 938 319 .00 €, dans le cadre de la création d'une station de traitement de la turbidité et d'un réservoir à la source de Fontcaude. Le remboursement a démarré le 16/11/2020, il était d'une durée de 10 ans. En 2022, le Comité a obtenu, à titre dérogatoire, un allongement de la durée de remboursement qui passe à 15 ans (fin en 2034).

ESTIMATION DE L'EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES PREVISIONNEL

Les charges à caractère général seront en augmentation, en grande partie due à la réparation des fuites sur les canalisations (dans le cadre de la recherche de fuites pour améliorer le rendement, mais aussi suite aux casses exceptionnelles sur le feeder).

Le montant des charges de personnel devrait sensiblement augmenter compte tenu de la revalorisation du point d'indice au 1^{er} janvier 2024.

Une étude hydrogéologique va être réalisée (dont le montant n'est pas encore chiffré) afin d'anticiper le débit futur disponible de la source de Fontcaude, ainsi qu'une étude pour la déminéralisation de l'eau à l'usine de Pétafy.

Les autres postes de dépenses ne devraient pas évoluer.

Les recettes

Le résultat d'exploitation reporté est établi à 660 448.28 €.

Les membres du Comité syndical ont décidé d'augmenter, en 2024, le prix du m3 (part variable) pour les communes en régie, ainsi que celles en délégation de service public, afin de pouvoir financer des travaux importants et nécessaires dans les années à venir.

En effet, le renouvellement du réseau d'eau devient indispensable pour améliorer le rendement et préserver la ressource en eau. Des travaux sont déjà programmés pour 2024/2025, et d'autres seront planifiés lorsque le schéma directeur sera terminé.

Afin de réaliser ces travaux à court et moyen termes, il conviendra de recourir à l'emprunt dont l'annuité sera couverte par les recettes de cette augmentation. Cela permettra également de couvrir les augmentations de fonctionnement que nous subissons en ce moment (énergie, matières premières, ...).

Un premier emprunt d'un montant de 1 000 000 €, sur une durée de 20 ans, va être souscrit en 2024 pour démarrer les travaux programmés.

Le schéma directeur eau potable

L'élaboration du schéma directeur (prévu sur 3 exercices 2022 à 2024), dont les dépenses prévues en 2022 et 2023 (tableau financier réalisé par le bureau d'études Gaxieu, voir ci-dessous) n'ont pas été réalisées et devront être reportées sur 2024 (403 552.76 €).

Pour rappel, le schéma, d'un montant de 458 621 €, est subventionné à hauteur de 80%. Le solde des subventions, si toutes les prestations sont réalisées, devrait être recouvré en 2024 (238 495 €).

Schéma directeur AEP						
Échéances	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	SOLDE 2024	TOTAL
Phase 1 : Prestataire étude	75 360,00 €	18 230,00 €	82 250,00 €	28 080,00 €	54 170,00 €	100 480,00 €
Phase 1 : Prestataire travaux	87 850,00 €		61 495,00 €	8 788,24 €	79 061,76 €	87 850,00 €
Phase 1 : Prestataires métrologie - Campagne de mesures			22 500,00 €		45 001,00 €	45 001,00 €
Phase 1 : Prestataires métrologie - Investigations complémentaires			38 330,00 €		76 660,00 €	76 660,00 €
Phase 2 : Prestataire étude					26 150,00 €	26 150,00 €
Phase 3 : Prestataire étude					19 050,00 €	19 050,00 €
Phase 4 : Prestataire étude					103 430,00 €	103 430,00 €
TOTAL AEP	163 210,00 €	18 230,00 €	204 575,00 €	36 868,24 €	403 522,76 €	458 621,00 €
	35,59%	3,97%	44,61%	8,04%	87,99%	100,00%
Subventions	Budget 2022	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	SOLDE 2024	TOTAL
CD 34 30%						
137 600,00 €	36 672,20 €	13 760,00 €	53 000,00 €	- €	123 840,00 €	137 600,00 €
AGENCE EAU 50 %						
229 310,00 €	61 114,11 €	114 655,00 €		- €	114 655,00 €	229 310,00 €
366 910,00 €	97 786,31 €	128 415,00 €	53 000,00 €	- €	238 495,00 €	366 910,00 €

PREVISION DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le



ID : 034-200068617-20240318-D240311_03-DE

Le tableau présenté ci-dessous concerne les investissements à finir en 2024, ainsi que des travaux sur la partie régie (réseaux fuyards).

Prévisions Investissement 2024-2025	Dépenses	SUBVENTION DEPARTEMENT	SUBVENTION AGENCE EAU	SUBVENTION ETAT/DETR
		Recettes	Recettes	Recettes
Secto phase 2 secteur Mare	34 000,00 €	10 040,00 €	20 151,00 €	
Adduction hameau La Borie Nouvelle Cabrerolles	225 000,00 €	69 164,00 €	65 250,00 €	46 108,00 €
Equipement forage sécurisation Lacan	272 000,00 €	81 600,00 €	135 200,00 €	
Renouvellement réseau le Péras Castanet à la Gineste Rosis	160 000,00 €	48 000,00 €	80 000,00 €	
Etude réseau rue Gambetta Graissessac	20 000,00 €			
Surpresseur Douch	24 000,00 €			
Renouvellement réseau chemin du Buis St Etienne	21 200,00 €	6 360,00 €	10 600,00 €	
	756 200,00 €	215 164,00 €	311 201,00 €	46 108,00 €
		572 473,00 €		

en attente accord subventions

Le tableau ci-dessous reprend les nouveaux programmes de travaux à engager (2024 jusqu'à début 2025 en fonction des accords de subventions) définis lors du calcul de besoin d'emprunt (compensé par la hausse des tarifs).

Excepté le programme d'extension et d'aménagement des locaux du siège du syndicat qui est annulé (car non subventionné) une étude pourrait être envisagée pour la construction d'un nouveau siège. Le programme de renouvellement de réseau sur le pont de Béziers à Hérépian est également annulé (non subventionné), et de plus, ce réseau n'est pas considéré comme fuyard.

Opérations à programmer 2024-2025	Montant travaux	Subventions	Emprunt 1000 000 €	
Renouvellement du feeder - du château de Grézan à Magalas - Tr 1	765 189,00 €	497 372,85 €	267 816,15 €	subventions en attente/
Renouvellement du feeder - du château de Grézan à Magalas - Tr2	829 810,00 €	539 376,50 €	290 433,50 €	calcul sur 65%
Réservoir Laurens	800 000,00 €	591 757,00 €	208 243,00 €	74%
Renouvellement réseau Pont de Béziers Hérépian/ SUPPRIMÉ		- €	0,00 €	
Extension et aménagement locaux siège St Gervais/ SUPPRIMÉ		- €	0,00 €	
Equipement forage sécurisation Lacan	272 000,00 €	216 800,00 €	55 200,00 €	80%
Renouvellement réseau rue Gambetta Graissessac	870 000,00 €	565 500,00 €	304 500,00 €	calcul subv. sur 65%
	3 536 999,00 €	2 410 806,35 €	-126 192,65 €	